

BGer 2C_468/2017 vom 23. Juni 2017

Bundesgericht, 2017-06-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_468_2017

FR: TF 2C_468/2017 du 23 juin 2017

IT: TF 2C_468/2017 del 23 giugno 2017

Volltext

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

2C_468/2017

Ordonnance du 23 juin 2017

Ile Cour de droit public

Composition

M. le Juge fédéral Seiler, Président.

Greffier : M. Dubey.

Participants à la procédure

X._____, recourant,

contre

Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques.

Objet

Importation de médicaments non autorisés; amende,

recours contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral, Cour III, du 3 avril 2017.

Vu :

le recours en matière de droit public déposé par X._____ contre l'arrêt rendu le 3 avril 2017 par le Tribunal administratif fédéral en matière d'importation de médicaments,

le retrait du recours du 17 juin 2017,

considérant :

que, conformément à l' art. 32 al. 2 LTF , il convient de prendre acte du retrait du recours et de rayer la cause du rôle sans frais (art. 66 al. 2 LTF),

par ces motifs, le Président ordonne :

1.

La cause 2C_468/2017 est rayée du rôle par suite de retrait du recours.

2.

Il n'est pas perçu de frais de justice.

3.

La présente ordonnance est communiquée au recourant, à Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, au Tribunal administratif fédéral, Cour III, et au Département fédéral de l'intérieur.

Lausanne, le 23 juin 2017

Au nom de la IIe Cour de droit public
du Tribunal fédéral suisse

Le Président : Seiler

Le Greffier : Dubey

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.